

**CONSEIL MUNICIPAL
REUNION
DU 03 FEVRIER 2026**

MEMBRES	FONCTIONS	PRESENTS	EXCUSES	POUVOIR A
Patrick BEDEK	Maire	X		
Dominique DELOUETTE	1ère Adjointe	X		
Christian SERNICLAY	2 ^{ème} Adjoint		X	Mme TASSIN-GITEAU
Christine TASSIN-GITTEAU	3 ^{ème} Adjointe	X		
Patrick LAQUILLE	4 ^{ème} Adjoint	X		
Béatrice PENASSE	Conseillère	X		
Jérôme GOULDEN	Conseiller	X		
Carole MEILLEUR	Conseillère	X		
Arnaud JULLIARD	Conseiller		X	
Christiane COLIN	Conseillère	X		
Thierry COLLET	Conseiller	X		
Jacqueline PERARD	Conseillère		X	
Armand GRAIS	Conseiller		X	
Karine BRION	Conseillère		X	
Thomas GUILLAUMONT	Conseiller		X	Mme DELOUETTE

Secrétaire de séance : Mme COLIN Christiane

1 – Approbation du procès-verbal du 27/11/2025

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'approuver le procès-verbal de la séance du 27/11/2025.

2 - Autorisation d'engager, de liquider et de mandater les dépenses d'investissement dans la limite du ¼ des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.

Le conseil municipal, décide à l'unanimité :

- d'autoriser le maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, tels que décrits ci-dessous :

Code opération	Articles	Libellés	BP 2025	Limite : ¼ crédits	Ouverture
Opération non individualisée	203	Frais d'études	57 645	14 411.25	14 411.25
	212	Agencement et Aménagement de terrains	249 000	62 250	62 250
	2131	Bâtiments publics	11 796	2 949	2 949

	2135	Installations générales, agencement	66 794	16 698.50	16 698.50
	2152	Installation de voirie	2 044	511	511
	2157	Matériel et outillage technique	27 712	6 928	6 928
	2158	Autre installation matériel et outillage technique	65 000	16 250	16 250
	2183	Matériel informatique	10 700	2 675	2 675
	2184	Matériel de bureau et mobilier	15 210	3 802.50	3 802.50
	2188	Autres immobilisations corporelles	16 230	4 057.50	4 057.50
	231	Immobilisations corporelles en cours	736 800	184 200	184 200

3 - Acceptation du Fonds de Concours accordé par la Communauté urbaine du Grand Reims pour Pôle Enfance : Extension de la crèche et du bâtiment périscolaire

Le conseil municipal,

Considérant que l'attribution de ce fonds de concours doit faire l'objet d'une délibération du conseil municipal de Cernay-lès-Reims,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Décide :

- D'accepter le fonds de concours accordé par la communauté urbaine du Grand Reims pour les travaux du Pôle Enfance : Extension de la crèche et du bâtiment périscolaire, pour un montant de 71 038.50 € HT sur un montant de travaux de 588 803.00 € HT,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir entre la commune et le Grand Reims ainsi que toutes pièces afférentes à ce dossier.

4 – Règlement et location de la salle des fêtes

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- De louer la salle des fêtes à partir du 1^{er} mars 2026 suivant les tarifs et conditions ci-dessous :

Habitants de la commune :

Week-end et jours fériés : 480 €

1 jour de semaine : 180 € (du lundi au vendredi : uniquement la journée et suivant les disponibilités)

- De fixer le dépôt de garantie à 1 000 €
- De prêter gratuitement la salle des fêtes aux associations communales. Concernant le personnel communal actif salarié, le prêt est prévu dans la limite d'une fois par an et moyennant également un dépôt de garantie d'un montant forfaitaire de 1 000 €,
- De prêter gratuitement la salle des fêtes pour des cérémonies faisant suite à l'enterrement d'un habitant de la commune moyennant également un dépôt de garantie d'un montant forfaitaire de 1 000 €,
- D'encaisser le dépôt de garantie en cas de détérioration et également en cas de tapage nocturne prouvé : plaintes du voisinage associées au relevé du limiteur de bruit et éventuellement à l'intervention de la gendarmerie ou d'un membre du conseil municipal.

5 – Délibération autorisant la signature d'une convention d'adhésion au service intérim territorial du Centre de Gestion

M. le Maire fait part à l'assemblée de l'existence d'un service « Intérim Territorial » proposé par le Centre de gestion de la Marne, pour assurer le remplacement temporaire de fonctionnaire ou d'agent contractuel (article L332-13 du Code Général de la Fonction Publique)

Il présente la convention type à partir de laquelle les demandes de mise à disposition de personnel à titre onéreux pourront être adressées au Centre de gestion de la Marne

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité, émet un avis favorable de principe pour le recours au service intérim proposé par le Centre de gestion de la Marne.

- APPROUVE le projet de convention tel que présenté par M. le Maire,
- AUTORISE M. le Maire à signer cette convention avec Monsieur le Président du Centre de gestion de la Marne,
- AUTORISE M. le Maire à faire appel, le cas échéant, au service de mise à disposition de personnel de la mission d'intérim territorial du Centre de gestion de la Marne,
- D'INSCRIRE au budget et de mettre en mandatement les sommes dues au Centre de gestion de la Marne en application de ladite convention.

Divers

Proposition de règlement pour l'Îlot de Fraicheur :

Ce règlement sera affiché à l'entrée de l'îlot. Afin d'en faciliter la compréhension, le conseil propose d'y ajouter des pictogrammes.

Principales règles à respecter :

- Respect des plantations
- Cueillette des fruits avec modération
- Enfants de moins de 12 ans accompagnés
- Les vélos, trottinettes et autres engins motorisés ou non sont interdits
- Jeux de ballons interdits
- Animaux uniquement tenus en laisse (déjections à ramasser).

....

Aménagements paysagers et voirie pour les deux lotissements près du terrain de foot :

Le lotisseur propose des cerisiers japonais, cependant le conseil municipal demande la diversification des essences et souhaite intégrer trois types d'arbres différents.

Pour les deux sentes (dont l'une devra être prolongée jusqu'à l'extrémité des constructions) le conseil a retenu un revêtement en enrobé rouge.

Aménagement du bâtiment périscolaire : dans le cadre de l'amélioration des espaces extérieurs, trois modules « Saturne » d'un diamètre de 4m seront acquis. Ces structures permettront d'offrir une meilleure protection solaire pour les enfants et les usagers. L'installation est prévue fin mars.

Rappel de la date des élections municipales : 15 mars 2026

La secrétaire
Christiane COLIN



Le Maire,
Patrick BEDEK

